



FICHE RESERVATION
VACANCES DE PRINTEMPS 2020

**Accueil réservé aux enfants du personnel INDISPENSABLE
à la gestion de la crise du coronavirus**

UN ACCUEIL UNIQUE : ALSH CHARLES PERRAULT DE SAINTE MAURE DE TOURAINE
(Pour les enfants de 3 à 11 ans)

Nom de l'enfant :
Prénom :
Date de naissance :

Adresse :

Email :

Profession responsable 1 :
Employeur :
Lieu de travail :
Portable :

Profession responsable 1 :
Employeur :
Lieu de travail :
Portable :

Cochez la/les date(s) et les horaires souhaités pour chaque journée :

Du 14 au 17 avril 2020	Du 20 au 24 avril 2020
<input type="checkbox"/> Mardi 14 avril Horaires : De..... à.....	<input type="checkbox"/> Lundi 20 avril Horaires : De..... à.....
<input type="checkbox"/> Mercredi 15 avril Horaires : De..... à.....	<input type="checkbox"/> Mardi 21 avril Horaires : De..... à.....
<input type="checkbox"/> Jeudi 16 avril Horaires : De..... à.....	<input type="checkbox"/> Mercredi 22 avril Horaires : De..... à.....
<input type="checkbox"/> Vendredi 17 avril Horaires : De..... à.....	<input type="checkbox"/> Jeudi 23 avril Horaires : De..... à.....
	<input type="checkbox"/> Vendredi 24 avril Horaires : De..... à.....

L'inscription devient effective dès que le dossier est complet et implique l'acceptation du règlement intérieur.

- **Je reconnais** avoir pris connaissance du règlement intérieur du service pour lequel l'enfant est inscrit.
- **Je m'engage** à signaler tout changement qui interviendrait au cours de l'année (situation familiale, adresse...)
- **Je déclare** exacts les renseignements portés sur ce document et autorise le responsable du séjour à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant.
- **Je confirme** à ce jour, la réservation de mon enfant qui sera définitive seulement si je suis à jour de mes règlements et atteste de l'exactitude des informations portées sur la fiche de renseignements de l'année 2019-2020.

Fait à le

Signature du /des parents ou du tuteur légal